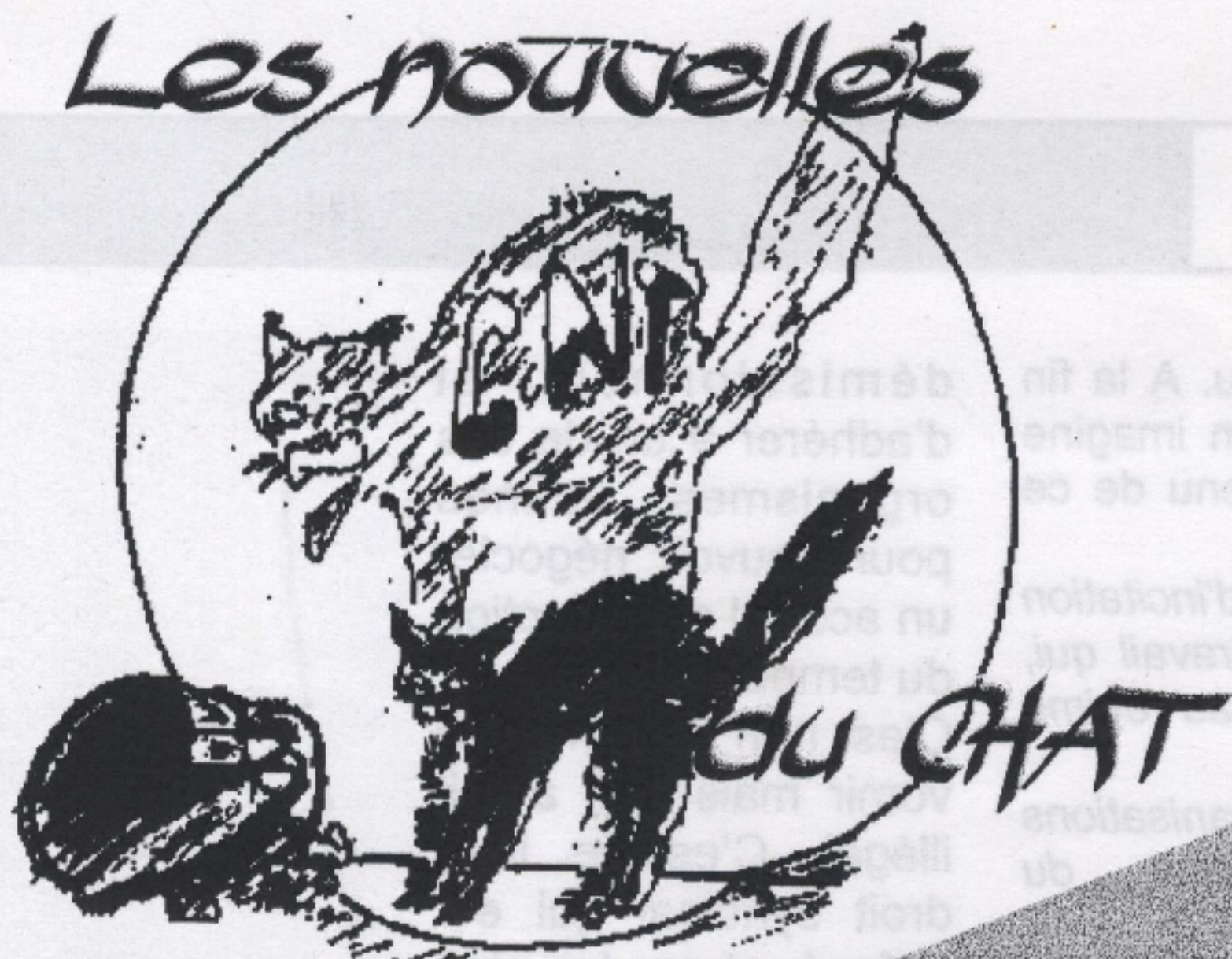




Journal anarcho-syndicaliste
et/ou syndicaliste révolutionnaire
BP 48 - 54002 NANCY CEDEX

Confédération Nationale du Travail
Association Internationale des Travailleurs

ÉDITORIAL

Comment, une fois de plus, s'étonner que la loi sur les 35 heures (la RTT) n'aboutisse qu'à de sombres magouilles ? Plus sûrement habitués à celles du pouvoir et du patronat, nous sommes confrontés, désormais, aux manœuvres douteuses et malhonnêtes des principaux syndicats (ceux dits représentatifs), en particulier en Meurthe et Moselle. La CNT, encore et toujours, dénonce ces tractations ignobles qui nous éloignent un peu plus du syndicalisme révolutionnaire des origines, de celui qui fut le fleuron des 1^{er} mai historiques (cf. *Le mandatement syndical : du monopole au monopoly* ©).

Notre principe du mandatement après assemblée générale souveraine, révocable à tout moment, aurait pu éviter les dérapages constatés lors des manifestations organisées par certains syndicats de la Poste et de France-Telecom à propos des cantines qui ont été placées sur les voies de la privatisation (cf. *Quand le chat renifle les gamelles...*). Là encore, ce sont les plus hautes instances départementales d'un de ces syndicats qui ont agi sans en référer à la base, contre l'avis de la base, et ce, pour marginaliser la CNT dont les positions peut-être trop « honnêtes » (lisez : dont aucune décision n'est prise sans discussion ni accord avec les militants et salariés) commencent à faire de l'ombre aux agissements de ceux qui préfèrent les réunions apéritives aux luttes sur le terrain.

Tout semble donc aller pour le mieux. Tout et tous nous suggèrent de réintégrer nos cocons et de ne plus en sortir. Tous nous invitent à les laisser penser et agir pour nous. Ils seraient même tentés de nous offrir une petite foire attractive de printemps au Kosovo pour nous remercier de la bouillie lobotomique qui nous sert de cerveau. Et bien non ! A la CNT, nous faisons nôtre le manifeste du CACA (cf. *C'est la guerre...*) pour nous sortir une fois pour toute de ce système qui endoctrine, qui hiérarchise, qui confisque, qui contrôle et qui enferme...

Ah ! Ça ira, ça ira !

35 HEURES

Le mandatement syndical : du monopole au monopoly ©

Le 3 juin 1998, les cinq syndicats dits représentatifs de Meurthe-et-Moselle se sont

**EXCLUSIF :
EN MEURTHE ET MOSELLE, LES SYNDI-
CATS RÉFORMISTES SE SUCRENT SUR
LE DOS DES SALARIÉS.**

réunis à Nancy en vue de parapher une convention des plus intéressantes, alliant

l'ignominie à l'illégalité. Dans plusieurs régions, des chartes du mandatement ont été mises en places (Val-de-Marne, Pyrénées-Orientales), signées par les cinq centrales

bien connues. On y trouve habituellement la demande qu'il n'y ait pas de mandats dans les entreprises de plus de 50 salariés ou des

incitations à la mise en place d'élections professionnelles, mais jamais la mainmise syndicale des cinq ne s'étale avec tant d'outrance en Meurthe-et-Moselle. Ça ne peut pas rester comme ça. Une telle convention doit être combattue par tous les moyens. Les tribunaux en sont un, aussi l'UL CNT-Nancy fera son possible pour faire annuler ce torchon qui porte atteinte d'une manière aussi ignoble à la liberté syndicale.

Retour en arrière (?)

Le 13 juin 1998 est parue la loi n°98-461 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, dite loi des 35 heures.

On peut d'ores et déjà noter qu'en Meurthe-et-Moselle, les syndicats réformistes ont un don divinatoire puisqu'ils conventionnent sur une loi qui n'est pas encore sortie.

Cette loi met en place, dans son article 3, un nouveau régime de mandatement syndical. Le Combat Syndicaliste de novembre 1998 en a d'ailleurs fait état dans son article "Le mandatement : une jaunisse syndicale".

Dans ce numéro

Éditorial

35 heures : Le mandatement syndical

CNT-PTT 54

Réflexions

C'est la guerre...

Divers

MISE EN ŒUVRE DU MANDATEMENT SYNDICAL

Considérant la loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail qui, dans son article 3.III, institue un nouveau régime de mandatement syndical ;

considérant la volonté des organisations syndicales de clarifier l'organisation du mandatement en Meurthe-et-Moselle ;

les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO de Meurthe-et-Moselle conviennent des règles suivantes :

1. ne pourra être mandatée par une organisation syndicale qu'une personne adhérente à l'organisation mandataire ;
2. avant la signature de l'accord, une rencontre entre le ou les mandats, un représentant de chaque organisation mandataire et les salariés sera organisée dans l'entreprise pendant le temps de travail en vue d'une présentation et d'un échange sur le contenu du projet d'accord ;
3. L'accord prévoit l'organisation d'élutions de délégués du personnel quelque soit l'effectif de l'entreprise. Les règles de droit relatives à l'élection, aux missions et à la protection des délégués du personnel s'appliquent. La ou les personnes ainsi élues seront chargées du suivi de l'accord en relation avec l'employeur ;
4. Dans les entreprises de moins de 10 salariés, en vue de favoriser sa formation, le salarié élu a droit à une autorisation d'absence de trois jours par an fractionnables pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération. Un justificatif de présence sera fourni par l'organisation syndicale d'appartenance

Fait à Nancy, le 3 juin 1998.

le secrétaire général de la CFDT	le secrétaire général de la CFE-CGC	le président de la CFTC	le secrétaire général de la CGT	le secrétaire général de la CGT-FO
Philippe FAVEAUX	André VIGNERON	Patrick DEL GRANDE	Michel MARTIN	Madeleine THIEBAUT

Le texte incriminé, paraphé par les 5 organisations syndicales

(Suite de la page 1)

En voici le texte :

III. - Dans les entreprises ou établissements dépourvus de délégué syndical ou de délégué du personnel désigné comme délégué syndical, à défaut d'un accord de branche mettant en œuvre les dispositions de l'article 6 de la loi n° 96-985 du 12 novembre 1996 relative à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire, ainsi qu'au développement de la négociation collective, un accord collectif peut être conclu par un ou plusieurs salariés expressément mandatés par une ou plusieurs organisations syndicales reconnues représentatives sur le plan national ou départemental pour ce qui concerne les départements d'outre-mer. Ne peuvent être mandatés les salariés qui, en raison des pouvoirs qu'ils détiennent, peuvent être assimilés au chef d'entreprise, ainsi que les salariés apparentés au chef d'entreprise mentionnés au premier alinéa des articles L. 423-8 et L. 433-5 du code du travail. Le mandat ainsi assigné doit préciser les modalités selon lesquelles le salarié a été désigné et fixer précisément les termes de la négociation et les obligations d'information pesant sur le mandataire, notamment les conditions selon lesquelles le projet d'accord est soumis au syndicat mandant au terme de la négociation, ainsi que les conditions dans lesquelles le mandat peut, à tout moment, mettre fin au mandat. Le salarié mandaté peut être accompagné lors des séances de négociation par un salarié de l'entreprise choisi par lui. L'accord prévoit les modalités selon lesquelles les salariés de



l'entreprise et l'organisation syndicale mandante sont informés des conditions de sa mise en œuvre et de son application. Cet accord est communiqué au comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi. Le temps passé par les salariés mandatés à la négociation de l'accord ainsi qu'aux réunions nécessaires pour son suivi est payé comme temps de travail. Les salariés mandatés au titre du présent article bénéficient de la protection prévue par les dispositions de l'article L. 412-18 du code du travail dès que l'employeur aura eu connaissance de l'imminence de leur désignation. La procédure d'autorisation est applicable au licenciement des anciens salariés mandatés pendant six mois après la signature de l'accord ou, à défaut, la fin du mandat ou la fin de la négociation.

Mise en œuvre de la tirelire

Par l'odeur alléchés, les cinq corbeaux réformistes Meurthe et Mosellans ont alors décidé de se

partager autant que possible le gâteau. A la fin de la réunion du 3 juin 1998, que l'on imagine des plus nauséabondes, ils ont convenu de ce qui suit :

Considérant la loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail qui, dans son article 3.III, institue un nouveau régime de mandatement syndical, considérant la volonté des organisations syndicales de clarifier l'organisation du mandatement en Meurthe-et-Moselle, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO de Meurthe-et-Moselle conviennent des règles suivantes :

1. Ne pourra être mandatée par une organisation syndicale qu'une personne adhérente à l'organisation mandataire ;
2. Avant la signature de l'accord, une rencontre entre le ou les mandatés, un représentant de chaque organisation mandataire et les salariés sera organisée dans l'entreprise pendant le temps de travail en vue d'une présentation et d'un échange sur le contenu du projet d'accord ;
3. L'accord prévoit l'organisation d'élections de délégués du personnel quel que soit l'effectif de l'entreprise. Les règles de droit relatives à l'élection, aux missions et à la protection des délégués du personnel s'appliquent. La ou les personnes ainsi élues seront chargées du suivi de l'accord en relation avec l'employeur ;
4. Dans les entreprises de moins de 10 salariés, en vue de favoriser sa formation, le salarié élu a droit à une autorisation d'absence de trois jours par an fractionnables pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération. Un justificatif de présence sera fourni par l'organisation syndicale d'appartenance.

A la lecture de ces quelques lignes, on comprend aisément qu'il n'y aura jamais rien à tirer de ces sordides personnages ; la classe ouvrière n'est rien qu'un pion entre leurs mains ; non seulement un pion mais aussi une carte bancaire.

Les cinq voleurs se sont bien lancés, ici, dans l'illégalité ; en effet, nulle part dans la loi n'est mentionné le fait qu'un mandaté doive adhérer au syndicat mandant. Mais, en 54, l'appât du gain est Maître es Syndicat Représentatif ; alors allons-y, se sont-ils dit ! L'occasion était trop belle. Cela n'avait échappé à personne que la loi sur les 35 heures était taillée de toutes pièces pour syndicaliser proprement (politiquement correct) les petites entreprises : le vide fait peur, les anarcho-syndicalistes et les syndicalistes révolutionnaires aussi. Alors, il fallait généraliser le mandatement syndical (tout droit sorti de la loi de Robien, Gauche - Droite, même combat !). Mais, pour le gouvernement, attaquer de front la liberté syndicale n'est pas si facile ; alors, autant s'appuyer sur les cinq centrales réformistes pour faire le sale boulot. Et là, c'est la Meurthe-et-Moselle qui a tiré le gros lot de l'infamie.

Et quid des syndicats comme le nôtre ?

Selon l'article 1 de cette convention scélérate, les salariés, tous cénétistes (on peut rêver !), d'une petite entreprise, devraient demander à l'un des leurs de

démisionner et d'adhérer à un de ces organismes jaunes pour pouvoir négocier un accord de réduction du temps de travail.

C'est non seulement à vomir mais tout à fait illégal. C'est le libre droit syndical qui est bafoué, et par les cinq " principaux " syndicats. On comprend mieux leur volonté de ne pas étendre la représentativité des syndicats en France. Pensez donc, avec une telle manne financière !

Passons à l'article 3 de cette conventionnelle saloperie :

Ce serait maintenant des syndicats externes qui décideraient de l'organisation " obligatoire " d'élections dans l'entreprise ! Ben voyons. Dans la loi, le mandaté est déjà protégé par les règles qui s'appliquent aux délégués du personnel ou syndicaux. La CNT reconnaît les élections de délégués du personnel, dans les boîtes où la répression patronale se manifeste, mais là où les salariés appliquent l'assemblée générale souveraine pour leurs revendications, il n'y a pas à y

(Suite page 3)

COMBAT SYNDICALISTE

**Abonnement GRATUIT
de 3 mois au Combat syndicaliste**

A renvoyer à :

Combat syndicaliste - BP 38 - 94601 Choisy-le-Roi Cedex 01

Nom

Prénom

Code postal

Ville

Profession

QUAND LE CHAT RENIFLE LES GAMELLES...

Le 8 mars 99, le président du conseil d'administration du restaurant PTT-KENNEDY adressait une lettre aux syndicats départementaux des PTT dont la CNT-PTT 54. Après avoir relaté toute une série d'initiatives prises pour la défense de la restauration PTT face à la menace de privatisation par la SODEXHO, EUREST ou AVENANCE, la lettre demandait « d'engager vos organisations dans ces initiatives... ».

Parmi les initiatives proposées, l'une consistait à interpeller le ministre de tutelle, PIERRET, à St DIE lors de sa permanence hebdomadaire à la mairie le 12 mars 99.

En 1990, la réforme des PTT scinda ceux-ci en 2 exploitants publics, FRANCE-TELECOM et La POSTE. Le ministre socialiste de l'époque, QUILES s'était engagé à ce que les œuvres sociales dont la restauration, soient gérées dans un cadre commun.

Moins de 10 ans après, alors que FRANCE-TELECOM est devenue une S.A., cet engagement est bafoué, rompant ainsi un des derniers liens subsistant entre poste et télécommunications.

Si la CNT décida d'aller à St DIE interpeller PIERRET, ce fut pour 2 raisons :

- le personnel de droit privé utilisé dans les 500 cantines dont 4 dans l'agglomération de NANCY est menacé de licenciement ou risque d'être placé sous une convention collective moins favorable que l'actuelle ;
 - il est toujours rigolo de voir les élus socialistes se dépatouiller avec leurs promesses et en avancer d'autres qu'ils tiendront encore moins....
- La CNT ne regretta pas le déplacement car ce n'est pas tous les jours qu'on voit un cordon de

flics se faire déborder par des manifestants en colère.

Le hall de la mairie fut investi sans coup férir mais les flics se ressaisirent vite et bloquèrent les manifestants au pied de l'escalier qui menait au bureau de PIERRET.

Et là, on assista aux psalmodies habituelles des " permanents responsables ".

Les manifestants exigeaient de rencontrer le ministre « yeux dans les yeux » immédiatement, mais les "représentants" proposèrent d'accepter l'invitation de PIERRET d'aller discuter à la sous-préfecture.

PIERRET' prétendit que la revendication portée par la manif, étant d'ordre national, il fallait en discuter sur un plan qui relevait de l'Etat et la sous-préfecture était le lieu indiqué contrairement à une mairie qui gère les problèmes locaux..

La grande majorité des manifestants rejeta cette proposition et continua à exiger de voir PIERRET sur le palier.

Une délégation de permanents s'autoproclama (essentiellement CGT) car jamais elle ne fut mandatée et élue pour aller à la sous-préfecture qu'elle gagna sous les huées (voir EST REPUBLICAIN du 15 mars).

La délégation revint en affirmant que le ministre se préoccuperait de « relancer le dialogue aux PTT » et qu'il ignorait que le privé était déjà sollicité pour prendre la succession du social des PTT.

Toujours la même ritournelle : un ministre ignore la situation et lance des engagements en l'air.

C'est donc largement écœurés que les manifestants regagnèrent NANCY.

Dès le lendemain, le PS lançait le bruit que les syndicats responsables s'étaient fait « déborder par les anarcho-syndicalistes de la CNT ».

Le 18 mars, le restaurant KENNEDY appelait à nouveau les syndicats à la rescousse ; une délégation de la SODEXHO devait venir visiter

les lieux.

Il fut décidé d'empêcher à tout prix ces « marchands de soupe » de pénétrer.

Finalement, devant plus de 100 manifestants, la délégation du « privé » déclara forfait et ne se présenta pas.

Les manifestants décidèrent alors de se rendre en cortège à la direction régionale de FRANCE-TELECOM toute proche. Nouveau coup de chance, la porte étant ouverte le hall fut investi en moins de deux et les manifestants commencèrent à grimper l'escalier, le bureau du dirlo étant au 5^{ème}.

Avant le 1^{er} étage, le secrétaire de la CGT PTT s'interposa et interdit à la CNT de passer avec sa banderole sous le prétexte que la CNT « n'était pas un syndicat ». Et il annonça que la CGT allait s'exprimer là-dessus par écrit.

Les chats interloqués se consultèrent : au-dessus les cadres commençaient à jubiler, en dessous les manifestants commençaient à être désabusés en se disant - ça y est, les syndicats recommencent à se taper dessus... et à se bouffer entre eux...

La CNT décida de ne pas aller plus loin pour préserver l'unité de la manif. qui aboutit devant la porte close du dirlo absent.

Cependant on attend toujours l'écrit de la CGT expliquant pourquoi la CNT n'est pas un syndicat. La réponse est prête et il probable qu'à NANCY, on va bientôt réentendre parler de PELLOUTIER, POUGET, MONATTE ou GRIFFUELHES.

Aussi inquiétant, le 30 mars, au cours d'une manifestation de FRANCE-TELECOM le même permanent rappela à l'ordre des grévistes qui avaient allumé un petit feu de joie devant la porte d'une agence FRANCE-TELECOM !

A peine adopté le syndicalisme de proposition amène déjà certains bureaucrates à se lancer dans une drôle de cuisine...

(Suite de la page 2)

substituer des potiches participationnistes.

La fin de l'article 3 nous donne un éclairage sur ce qu'il sous-tend. Ce sont bien les gogos, nouveaux adhérents - pantins, qui seront chargés des négociations avec l'employeur. Les autres salariés viennent bien de disparaître du processus ; la boucle est bouclée ; enfin seuls !

La fin (faim ?) justifie les moyens

Dans le quatrième article, après une simple reprise de la loi, les cinq débris grippe-sous s'entendent à nouveau pour monopoli(y)ser la négociation puisque c'est l'organisation syndicale d'appartenance qui justifiera des absences du mandaté. C'est donc bien que le mandaté ne peut qu'être adhérent. Si j'insiste sur ce fait, c'est parce qu'un des signataires de la convention a voulu faire croire que celle-ci n'était qu'une recommandation et non une obligation. Tous les termes de ce texte concourent à l'illégale obligation d'adhésion. La loi est formelle : pour une

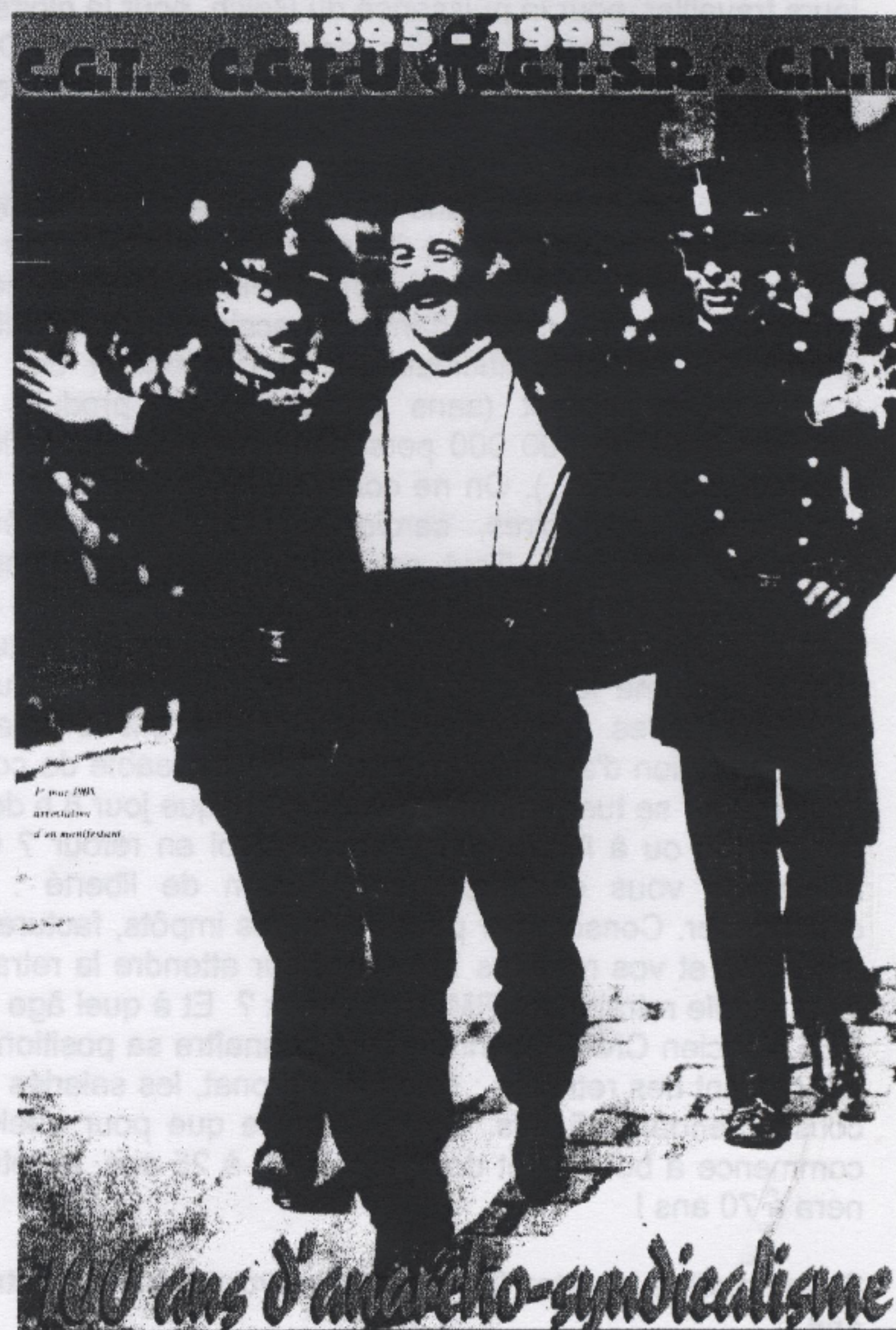
entreprise où il n'y a pas de délégués (personnel ou syndical), il est obligatoire de passer par le mandatement pour négocier. Si, pour être mandaté, le salarié est obligé d'adhérer à un syndicat (c'est l'article 1 de la convention), c'est que celui-ci détourne la loi puisqu'il en fait un instrument obligatoire de l'adhésion au syndicat dit représentatif.

Ne croyez pas que cette convention soit restée lettre morte. A Longwy, la CFDT l'a utilisée pour justifier l'adhésion obligatoire d'un salarié, sinon elle n'intervenait pas comme organisation mandataire (les requins sont parmi nous). C'est d'ailleurs par ce biais que nous avons eu accès au fameux torchon.

Et bien, cela a marché : le salarié cadre de Longwy a adhéré à la CFDT pour un an.

Et voilà !

Il n'est pas certain que cette convention soit unique en France. Partout où une telle saloperie a pu être concoctée, il faut la dénicher et la rendre caduque.



LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ...

"Nul ne devrait jamais travailler.

Le travail est la source de toute misère, ou presque dans ce monde. Tous les maux qui se peuvent nommer proviennent de ce que l'on travaille - ou de ce que l'on vit dans un monde voué au travail. Si nous voulons cesser de souffrir, il nous faut arrêter de travailler."

Bob Black, *L'Abolition du Travail*.

"Les ouvriers qui sont fiers de l'être sont des cons serviles."

Raoul Vaneigem, *De la grève sauvage à l'autogestion généralisée*.

De par le monde, pour 1998, on ne dénombre pas moins d'un million de morts et 250 000 blessés à cause du travail, ce qui équivaut à 3000 décès par jour ! Oui, la réalité est là, 3000 personnes crèvent chaque jour à cause de leur boulot. Triste constat. Mais que l'on se rassure. On meurt moins en France qu'au Bangladesh ou en Bulgarie, par exemple. En France, il y a la Sécu, les prud'hommes, les syndicats (?...), la médecine du travail, etc... qui s'occupent de nous protéger des turpides du patronat pendant qu'on turbine. En revanche au Pakistan, ou au Mexique, les ouvriers et les paysans ont que dalle. Ils cultivent, le ventre vide, les champs des grands propriétaires, ou bossent pour Nike, Disney, Lévis dans des conditions insalubres 12 h par jour. Mais eux au moins gagnent un salaire. Oui, il faut l'avouer, des gamins de 10 ans qui bossent pour Nike gagnent près de 2 à 8 F par jour. De quoi peut-on se plaindre quand on a un emploi, et en plus un salaire ? Il y a bien des gens qui travaillent bénévolement, c'est dire si le boulot élève l'homme. En Chine, les prisonniers politiques fabriquent des ballons dans les goulags, aux USA et même en France, les taulards bossent en sous-traitance pour des entreprises. Mais bon, eux ils l'ont bien mérité, s'ils sont en taule c'est par pour rien. Bien sûr. Pourtant des individus qui ne travaillent pas pour leur rédemption sociale, mais pour leur bien-être matériel et social, - ce qui revient peut-être au même finalement - bossent volontairement près de 60 h par semaine (dans la grande distribution notamment). C'est beau le travail, c'est la base même de toutes les dictatures. Que l'on pointe en taule ou chez Renault, le boulot est le même, il n'y a que le dortoir qui change. La hiérarchie, la discipline, le zèle, l'obéissance, la soumission, sont dans tous les boulots, avec ou sans les chaînes. Il faut travailler, toujours travailler, pour la puissance du Reich, pour la gloire de Dieu, pour les moustaches de Staline, pour exalter le Grand Danube de la Pensée, pour Mcdonaldiser le monde, pour l'avènement de Big Brother...

Nous vivons pourtant dans une ère de haute technologie qui, le cas échéant, permettrait d'assurer le confort de tous sans que nous ayons à déployer trop d'effort individuel. N'empêche que des ouvriers meurent toujours dans des accidents du travail (usines, chantiers, électricité, nucléaire...), et contractent des maladies mortelles au contact (sans protection) de produits toxiques (l'amiante qui tue 100 000 personnes par an, les pesticides, les déchets radioactifs...). On ne compte plus les cancers, leucémie, problèmes respiratoires, cardio-vasculaires engendrés par le manque de sécurité. Tout ça pour plus de rendement. Et en France, comme ailleurs, les accidents et les maladies salariales sont bien sur dus aux conditions de travail précaires, au matériel obsolète, à une législation inexistante, au stress et aux heures supplémentaires. L'esclavage volontaire qu'est le salariat n'est pas une notion d'avenir. Il n'est plus envisageable de continuer à bosser pour se tuer au boulot. Donner chaque jour 8 h de sa vie à son patron ou à l'État, vous apporte quoi en retour ? Quelques billets qui vous donneront une illusion de liberté : celle de consommer. Consommer pour payer vos impôts, factures, vignettes, TVA, et vos retraites ! Bosser pour attendre la retraite. D'ailleurs quelle retraite, un RMI pour vieux ? Et à quel âge ? Le MEDEF, (ancien CNPF) vient de faire connaître sa position sur le financement des retraites : selon le patronat, les salariés devraient cotiser pendant 45 ans. Ce qui signifie que pour quelqu'un qui commence à bosser (et donc à cotiser) à 25 ans, la retraite sonnera à 70 ans !

Soyez malins, quittez la maternelle, vous aurez la retraite à 50 ans.

A L'IFN, ON ÉLABORE LA NOVLANGUE

L'Institut de Formation Nationale (désormais aux mains du petit Mégret), dispense de biens curieux manuels de propagande destinés aux futurs cadres et élus du FN. Comme on a pu le constater depuis longtemps, Le Pen/Mégret et leurs sbires tentent d'intégrer de nombreux néologismes dans notre culture, comme le fameux terme *sidaïque*, ou celui de *préférence nationale*. Dans un manuel interne de l'IFN, intitulé tout simplement « l'Image du FN » (20/02/89), on découvre des propos effarants. Jugez plutôt : « Aucun mot n'est innocent. On peut même dire que les mots sont des armes, parce que derrière chaque mot se cache un arrière-plan idéologique et politique. » Ainsi, « aux mots confisqués par l'adversaire et qui sont devenus autant de symboles, il faut substituer un autre vocabulaire. » A la manière du Ministère de la Vérité (dans 1984) qui impose la novlangue, le FN a inventé des mots « qu'il faut utiliser pour des raisons tactiques » et dont voici quelques exemples tirés d'un tract de l'IFN :

« la majorité : les socialistes ; l'opposition : la fausse opposition ; la droite RPR-UDF : la fausse droite ; les hommes politiques : les politiciens, la nomenclature politicienne ; le PS, le PC, le RPR et l'UDF : l'établissement ; l'extrême droite (FN) : la vraie droite, la droite nationale ; le Parti Communiste : le parti stalinien ; les communistes français : les derniers staliniens ; les milieux pro-immigrationnistes : le parti de l'étrange, SOS Racisme, LICRA, MRAP, etc... : les lobbies de l'immigration. »

A ceux-ci peuvent s'ajouter le *cosmopolitisme* pour l'universalisme, la *Nation Française* pour l'Hexagone, les *avantages sociaux* pour les conquêtes sociales, le *peuple* pour la collectivité, les *Français actifs* pour les travailleurs, les *patriotes* pour les membres du FN ou assimilés extrême-droite, les *fédéaristes* pour les pro-européens, les *lois liberticides* pour les lois anti-racistes, la *nomenklatura politique* pour la classe politique, la *classe ripoublicaine* pour la classe dirigeante, sans oublier la *gauche caviardisée* et la *droite saumonée*, les *gaullards* pour les gaullistes, ni le *FRIC*, un calembour désopilant signifiant Front Republicain pour l'Immigration et la Corruption. Et la liste serait encore longue. L'essentiel est de rester vigilant face à ce détournement de langage. Simplement parce que le FN dérape vite. Mais aussi parce que le FN risque de transformer notre langage en s'accaparant tous les mots, et en les manipulant, comme le font déjà les publicitaires. La preuve se trouve dans cette fameuse brochure de l'IFN, où l'on peut également lire : « Pour séduire, il faut éviter de faire peur. Dans notre société soft et craintive, les propos excessifs inquiètent. (...) Il est donc essentiel, lorsque l'on s'exprime en public, d'éviter les propos outranciers et vulgaires. On peut affirmer la même chose avec autant de vigueur dans un langage posé et accepté par le grand public. De façon certes caricaturale, au lieu de dire « les bougnoules à la mer », disons qu'il faut organiser le retour chez eux des immigrés du tiers monde. »

BRÈVES – BRÈVES – BRÈVES – BRÈVES – BRÈVES

A LIRE

Le Lundi au soleil - La bande à 35 h/jour - l'insomniaque - 30 frs

Sous-titrés « *recueil de textes et de récits du mouvement des chômeurs* », cahier n° 1, novembre 1997 – avril 1998, ce superbe livre de 130 pages, couvre donc les activités les plus festives des chômeurs et précaires. On y retrouve des tracts, des témoignages, des récits d'actions plus délirantes les unes que les autres, et bien sûr un déroulement chronologique (résumé) du mouvement, accompagné d'une carte des occupations et manif.

Ce bouquin plein d'humour et de verve nous rappelle qu'en ce début d'année 98, presque toutes les ANPE étaient occupées par des collectifs de chômeurs. Mais aussi que le patronat et le gouvernement ont sérieusement stressé face à la colère des précaires qui réussirent à s'auto-organiser en dehors des structures prémâchées : ACI, CGT, SUD et tant d'autres. Le mouvement des chômeurs a révélé toute la misère sociale et la fourberie syndicale. Le mouvement a ouvert les yeux de tous, ce fut un signal. Un exercice. Il y en aura bientôt d'autres. Tout ça il faut bien s'en souvenir. Ce sera chose faite avec **le Lundi au soleil**. (La bande à 35 h/jour, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris).

A ÉCOUTER

Les Amis d'Ta Femme, groupe nancéomulhousois de java-rock-musette, vient de sortir son premier CD 12 titres, « *Faut qu'ça lime* », avec une pochette signée P'tit Luc. Bref un objet limité, parce qu'auto-produit, à 80 F, pour un bon moment de délire.

Si vous voulez recevoir le CD en question, envoyer l'oseille chez **David Vincent**, 192 rue de Strasbourg, 54000 Nancy.



NOËL AUX BALKANS... PÂQUES À L'OTAN

Nième jour des frappes de l'OTAN sur la Yougoslavie. C'est un succès total. Près de trois cent mille réfugiés kosovars en Albanie, pays le plus pauvre d'Europe. Près de cent cinquante mille réfugiés kosovars en Macédoine où plus de cinquante pour cent de la population est au chômage. Des dizaines de milliers de réfugiés au Monténégro. Succès total.

Boris Ieltsine parle de danger de guerre européenne voire mondiale. Le président de la Douma annonce que des missiles à têtes nucléaires sont de nouveau pointés vers les pays de l'OTAN. La guerre froide reviendrait au galop paraît-il. Il faut bien avoir un ennemi. Les armées de l'OTAN parlent de dommages collatéraux, pas grand chose, juste des gens qui meurent. Milosevic n'est pas le peuple serbe. Si le paysan serbe tient tant au Kosovo, c'est qu'on lui a appris depuis sa plus tendre enfance que le Kosovo lui appartenait. Si les kosovars tiennent au Kosovo, c'est qu'ils y habitent depuis des siècles. Proudhon disait " la propriété c'est le

vol ". Mais qui possède quoi ? Une femme serbe dit à la télévision : " c'est une honte, le Kosovo a toujours été à nous ". Doit-on en déduire que le monde prend sa source au sixième siècle après Jésus Christ, à l'arrivée des slaves dans la région ? Elle dit aussi que l'OTAN massacre son peuple. Puis on voit des images de camps de réfugiés, des milliers de réfugiés, des dizaines de milliers de réfugiés, des centaines de milliers de réfugiés et pas un seul serbe, tous des albanais. Qui massacre qui ? On voit un policier macédonien donner un coup de matraque à un réfugié albanais. Je me souviens de policiers français donnant des coups de matraque à des sans papiers qui allaient être expulsés de France. Je me souviens d'Haci Gunes, arraché à sa famille et envoyé dans les prisons turques. Qui expulse qui ? Bien sûr, ce n'est pas comparable. Bien sûr. Là-bas, c'est le fascisme. Ici, c'est les trente cinq heures. Bien sûr ! La guerre des médias fait rage. La télévision serbe ne montre que des images des destructions occasionnées par l'OTAN. Le peuple serbe est manipulé. C'est pas en France que ça arriverait, ce genre de choses. La télévision et les médias français sont objectifs. Il y a eu soixante mille expulsions de sans papiers depuis la gauche au pouvoir. On a tous pu le voir à la télévision, c'est sûr. Les agents de la SNCF, lorsqu'ils font grève, ce n'est pas légitime. Ils font simplement chier les usagers qui ne peuvent pas se rendre à leur travail pour aller se faire exploiter une journée de plus, en bons français. Les médias français sont objectifs. C'est bien pour cela que le journal local n'a pas passé le communiqué de presse appelant à une manifestation contre les bombardements de l'OTAN.

Mais là-bas, c'est des sauvages, c'est les Balkans, des régions très peu civilisées. Ici, c'est la démocratie. Le meeting de Mégret est pour bientôt, place de la liberté ? On sait comment ça va se passer. Les médias libres français vont montrer pendant trois secondes le cortège de manifestants puis ils vont laisser la parole une petite minute au président du Front National, qu'il soit ancienne ou nouvelle formule. S'il y a de la casse, on parlera de casseurs et on laissera de nouveau la parole au président du Front National. Si on est contre les frappes de l'OTAN, on dira qu'on est comme le Front National. Mais nous sommes tous comme le Front National, nous respirons, nous mangeons, nous buvons, nous pissons, nous chions. Nous sommes tous de dangereux fascistes.

Bientôt, combien de personnes viendront manifester contre les fascistes ? Combien ? Mille, deux mille ? Sur une ville de deux cent mille habitants ? Il n'y aurait que deux mille antifascistes ? Et suffit-il de venir manifester dans la rue une fois par an pour se dire antifasciste ? On ne peut pas accueillir toute la misère du monde mais on est antifasciste. Les sans papiers doivent rentrer chez eux mais on est antifasciste. On a provoqué l'exode de centaines de milliers d'albanais au nom des droits de l'homme mais on ne veut surtout pas les accueillir chez nous, ils n'ont qu'à crever dans leurs camps. Ça ferait désordre chez nous et puis, on ne peut pas expulser des dizaines de milliers de sans papiers pour ensuite dire qu'on

peut accueillir des dizaines de milliers de kosovars. Restons logiques.

Mais alors, qui est coupable ? Ou du moins, qui est responsable ? Qui sera jugé pour ces actes, barbares dites vous ? Des actes inhumains ? Les animaux n'ont jamais commis ce genre de crimes. C'est l'apanage des humains.

Adolph Eichmann disait, lors de son procès, qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres. Il n'était qu'un bureaucrate emprisonné dans la bureaucratie à ce qu'il disait. Papon n'a lui-même fait qu'obéir aux ordres. Il n'était qu'un bureaucrate de plus. Les préfets qui décident les expulsions de sans papiers ne sont que des bureaucrates. Ceux qui déportent au Kosovo ne sont que des gens qui obéissent aux ordres. Un prof qui met une note à un élève est un bureaucrate. Nous sommes tous des bureaucrates et donc personne n'est responsable de rien, nous obéissons tous à nos supérieurs qui eux-mêmes obéissent à leurs supérieurs qui eux-mêmes obéissent à leur supérieur qui est élu démocratiquement c'est à dire par nous et qui donc nous obéit. La boucle est bouclée, tout le monde est le supérieur de tout le monde, pas de responsable, tous responsables. Tout ça c'est du vent bien sûr, il n'y a rien de vrai mais le système est tel qu'on peut se cacher derrière. Tout le monde parle du fascisme mais personne ne parle du capitalisme. C'est ça la grande victoire du système, c'est d'avoir réussi à faire accepter le capitalisme comme quelque chose d'inéluctable et de bon pour l'humanité. L'esprit d'entreprise. Le travailleur se sacrifie lui-même pour soutenir son bourreau. Alors on nous dit que le nationalisme c'est pas bien mais si on regarde l'Histoire, avec une grande Hâche, on remarque que les nationalismes ont tous grandi suite à des crises du capitalisme, ça a été le cas en quatorze, de nouveau le cas en trente trois, Hitler est arrivé au pouvoir après la crise de vingt neuf et aujourd'hui, en ex-Yougoslavie, c'est une énorme crise économique et c'est la merde. Mais bien sûr, ils n'étaient pas capitalistes ces pays.

Le capitalisme n'a pas besoin d'un pays capitaliste pour exister. Les pays communistes pratiquaient le capitalisme d'Etat. Tito avait fait des emprunts auprès du FMI mais le FMI veut qu'on le rembourse alors qu'est-ce qui se passe si on ne peut pas le rembourser ? C'est la crise, c'est le chômage, la misère. Et il se trouve toujours un pauvre connard assoiffé de pouvoir pour dire c'est la faute des albanais, c'est la faute des turcs, des arabes, des noirs et quand t'as plus rien, tu te laisses facilement enguirlander. C'est pas pour rien que le Front National est un des plus grands partis ouvriers de France. Et pendant qu'on fait la guerre au Kosovo, on dit au travailleur français d'aller se faire foutre avec ses revendications : " Vous allez pas nous emmerder avec vos trente cinq heures payées trente neuf alors que des gens crèvent au Kosovo. Il faut d'abord sauver la démocratie ! "

Soit, sauvons la démocratie. Tant qu'on est pas obligé d'aller à l'église.

KOSOVEAUX

Voilà bientôt trois semaines que frappes chirurgicales et dommages collatéraux se sont abattus sur la Yougoslavie. Pendant ce temps, le nettoyage ethnique au Kosovo s'est accéléré. Mais que l'on se rassure tout va bien. Ce sera juste un peu plus long que prévu, un peu moins facile. Mais même si tous les objectifs militaires (au fait lesquels ?) n'ont pas encore été atteints, nous avons déjà remporté une victoire, celle du marketing humanitaire.

Ce qu'il y a de vraiment bien dans la guerre, c'est qu'on se sent plus proches les uns des autres, plus patriotes, ça permet d'être fier de notre démocratie, du courage de nos décideurs politiques qui n'ont pas hésité un seul instant, en se contrefichant de la lâcheté prévisible de nous, peuple, à plonger dans la bataille aux côtés de nos alliés, démocrates aussi, pour qui rien ne compte plus que la justice et la paix démocratiques et libérales dans ce bas monde. Amen. On peut également s'émerveiller sur notre formidable sens de la solidarité et de voir à quel point sont bien rodés les outils de propagande de masse.

Pensez donc, depuis le début du conflit, la France, donc nous, a fait parvenir 800 tonnes de vivres (soit à peu près 21 semi-remorques), accueilli 27 réfugiés Albanais sur son territoire, soit à peu près 0.0000005 réfugié par habitant (est-ce un seuil de tolérance supportable ?) - voir les bouleversants reportages télévisés sur la question -, bientôt peut-être des dizaines d'autres, appelé un million de fois le numéro vert pour le Kosovo, distribué des téléphones portables, en passe d'organiser bientôt des courses de voiliers, peut-être un quintet spécial Kosovo et puis le jeu des milles francs... j'en perds mon souffle et la tête me tourne. Que dire de plus ? Nous sommes vraiment les plus solidaires, les plus démocratiques, les plus accueillants, les plus beaux et aussi les plus mieux.

Quel élan de générosité et de fraternité, il paraît même qu'on vient de battre le record. Encore une fois nous sommes les plus compétitifs question charité humanitaire.

« Exigez le label Kosoveaux »,
CHARITÉ HUMANITAIRE FRANÇAISE
AVEC DE VRAIS MORCEAUX DEDANS !

Préambule

Nous, citoyens du Combat pour l'Affranchissement Corps et Âme, État souverain d'individus libres, rappelons les faits suivants :

De tous temps, chacun des habitants du CACA est né libre et égal, en droit comme en fait, avec des intentions parfaitement pacifistes à l'égard des autres puissances. Malgré une attitude de pacifisme strict, en raison de l'envie que suscitait l'indépendance de notre État et sa prospérité, nous avons subi les agressions répétées de puissances extérieures. Sans conteste, les plus nombreuses, les plus violentes et les plus périlleuses tentatives d'invasion sont venues de notre voisin immédiat : l'État français.

Malgré une résistance héroïque, et bien qu'elle n'ait à ce jour pas cessé, les forces mises en œuvre par l'ennemi furent si massives et si destructrices qu'elles ont triomphé. Nos territoires ont été entièrement annexés à l'État français, et nos représentants légitimes, à savoir nous-mêmes, ont vu leur fonctions électives vidées de toute valeur.

Depuis maintenant des années, nous vivons sous un régime d'occupation. Non content de nous dicter des lois à propos desquelles nous n'avons pas été consultés, dont certaines bafouent nos valeurs d'équité au nom d'une parodie de sacralité, l'envahisseur tente par tous les moyens, de la persuasion à l'endoctrinement, de la menace à la répression, de modeler nos modes de pensée, de nous couper de notre propre histoire : d'effacer, en somme, notre culture.

Historique de la résistance

Le CRI, Comité de Résistance à l'Invasion, n'a jamais cessé de s'opposer farouchement à l'oppression, et continue d'exiger, comme étant son droit imprescriptible, l'indépendance du corps et de l'esprit des habitants du CACA.

Il dénonce dans l'école, sous couvert d'une promotion des individus, une entreprise d'endoctrinement au respect de l'ordre établi, de normalisation des individus, d'entérinement des disparités préétablies, d'uniformisation du savoir, de disqualification des modes de connaissance et d'être susceptibles de remettre en cause l'hégémonie de l'État. Sous couvert d'une prétendue garantie du principe de laïcité, l'instauration d'un dogme et d'une autorité se

réclamant d'une infaillibilité d'essence tyrannique, et munie du bras séculier de l'interrogation, du contrôle, de la notation, du classement, du bulletin, du jugement-nomenclature sur les capacités, les moyens, les dons, les lacunes, les failles, les handicaps des individus, formes modernes des interrogatoires et sentences des tribunaux inquisitoriaux.

Il dénonce dans la publicité, sous couvert de la liberté d'expression et de commerce, une violation permanente des valeurs fondatrices de la communauté humaine, une atteinte directe à l'égalité de tous devant la loi et la parole, une exaltation indigne du matérialisme, une opération de récupération-neutralisation des formes de la contestation, une gigantesque auto-promotion d'un système de pensée et d'existence qui s'assure le contrôle de la quasi totalité des espaces publics d'expression, ne les ouvrant qu'à ses complicités financières, et ne réservant aux individus indépendants que d'exigus exutoires.

Il dénonce dans les médias, sous couvert du droit à l'information, une injection quotidienne dans les esprits et les corps de doses massives de barbiturique. Sous couvert de débats un exhaussement tautologique d'un point de vue partial paré des atours mensongers de l'incontestable, du bon sens économique, du réalisme financier. Sous couvert de pluralité le consensus de fond des intérêts d'argent. Sous couvert de respect des goûts du public son alimentation par des produits de synthèse maquillés en fruits de la nature, des farines putrides embaumées de parfums artificiels, son accoutumance à la merde transmuée en miel.

Il dénonce dans le système électoral, sous couvert de démocratie, un rétrécissement des facultés de décision de l'individu, une escroquerie ininterrompue, une tromperie qui ne connaît d'égal dans aucun domaine sur les engagements pris devant les intéressés, une imposture notoire. Dans le système représentatif une confiscation par les prétendus représentants du peuple de sa parole, la négation de toute forme de service après-vote.

Il dénonce dans les lois sur la nationalité, sous couvert de l'intérêt supérieur de la patrie, une pratique discriminatoire, une idéologie ségrégationniste, l'érection entre les individus de murs artificiels, mais matérialisés par la force

des polices, et appelés frontières, l'exaltation du sentiment nationaliste, le culte d'une divinité stupide dont les avatars ont ravagé ce siècle, une exaspération de ce qui prétendument divise les individus au détriment de ce qui effectivement les rapproche, une violente apologie occidentalocentriste, une fermeture à la vie.

Il dénonce dans la police, sous couvert de protéger les biens et les personnes, une milice au service d'un ordre qui n'a de public que le nom, mais sert en réalité, plutôt que les droits de chacun, les intérêts d'une poignée de maîtres du monde, les fortunes colossales de quelques personnes, veille sur les poutres porteuses d'une architecture inique, préserve et représente une solennisation de la hiérarchie, défend le temple de l'Argent-Dieu de toute pratique blasphématoire.

Déclaration

En conséquence, au vu des violences et exactions ci avant illustrées, qui ne représentent que quelques cas dans une liste innombrable, nous, habitantes et habitants du CACA, humaines et humains universels, afin de mettre un terme à cette domination coloniale et de recouvrer l'intégralité de nos facultés de jugement, de mouvement, de sentiment et d'obtenir que l'autonomie de notre être nous soit intégralement rendue,

PROCLAMONS CE JOUR NOTRE INDÉPENDANCE,

et, afin de prévenir la Réaction et de faire entendre notre droit sur la scène internationale,

DÉCLARONS CE JOUR SPIRITUELLEMENT LA GUERRE À LA FRANCE

LA MOBILISATION GÉNÉRALE EST DÉCRÉTÉE

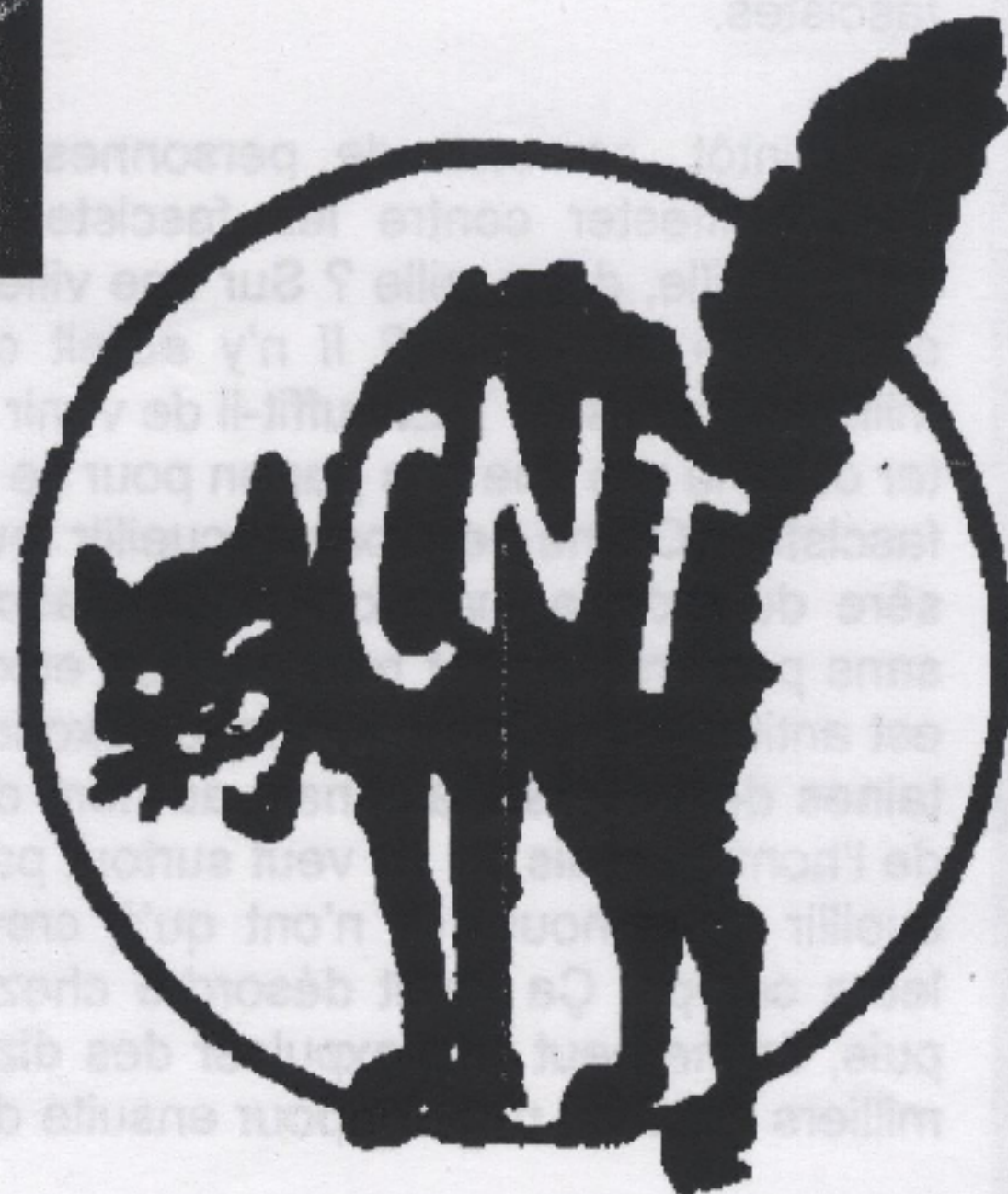
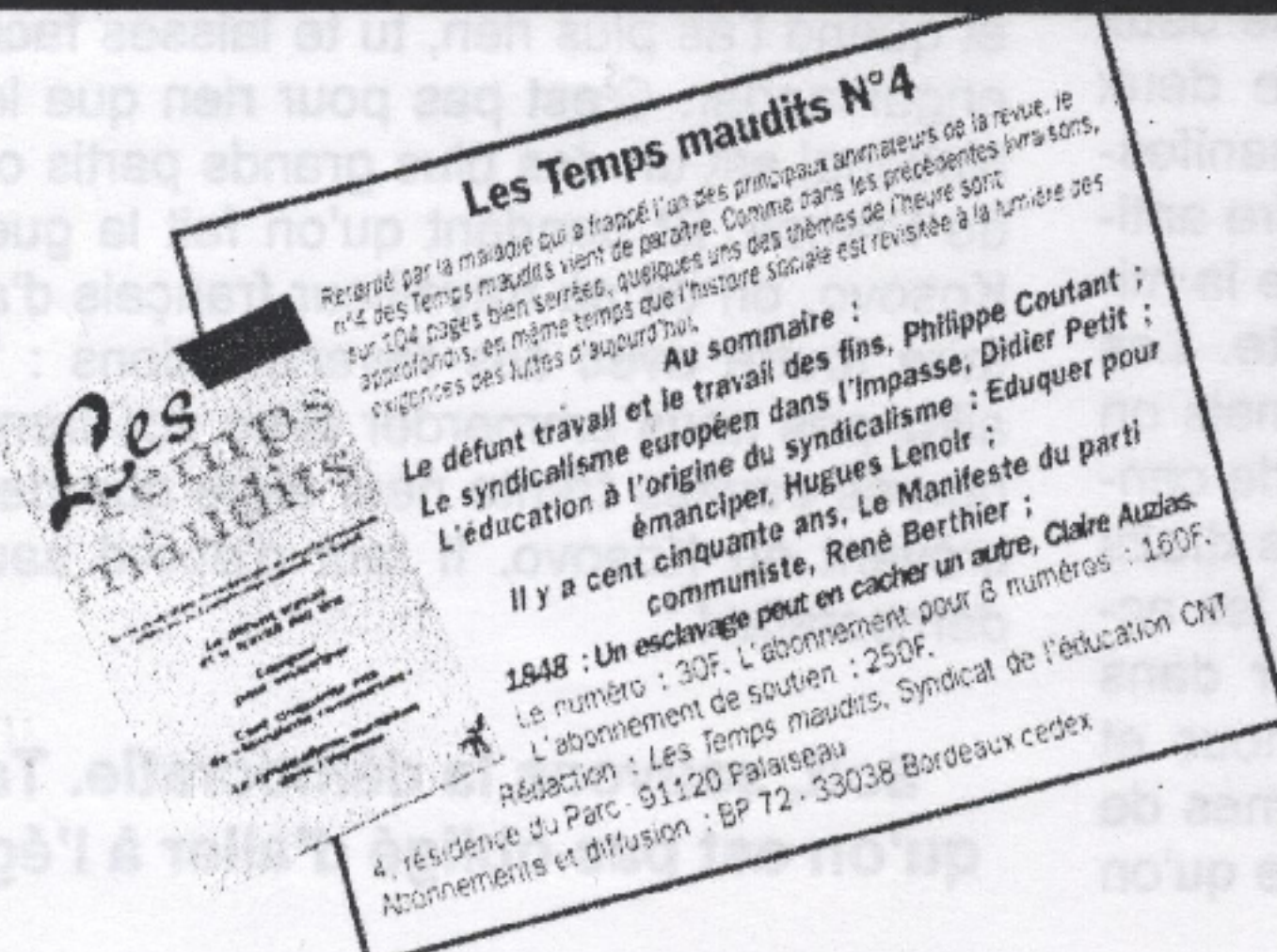
QUICONQUE RECEVRA LA NATIONALITÉ CACAÏENNE SUR SIMPLE DEMANDE ADRESSÉE À SOI-MÊME

CITOYENNES, CITOYENS DU CACA : BOUTONS L'ÉTAT FRANÇAIS HORS DE NOUS-MÊMES !

(À découper et à coller partout où vous le pouvez !)

Les Temps Maudits, n° 4, revue théorique de la CNT est disponible.

(Prenez contact avec l'UL)



Adresse locale et permanence

UL CNT-AIT Nancy
BP 48
96, rue Saint-Dizier
54000 Nancy
Tél. 03 83 37 19 00
Permanence : tous les jeudis 18h-20h.
INTERNET :
<http://perso.wanadoo.fr/cnt-nancy/cnt-nancy>
E.MAIL :
cnt-nancy@wanadoo.fr

Adresse nationale

33, rue des Vignoles
75020 Paris
Tél., rép. Et fax : 01 43 72 95 34
INTERNET :
<http://cnt-f.org>
E.MAIL :
cnt@cnt-f.org